



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours**

DEC POLE CONCOURS

Réf N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/13

Affaire suivie par : Fabienne Boother

Tél : 04 76 74 70 09

Mél : fabienne.boother@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE N° DEC POLE CONCOURS/XIII/24/13 du 1^{er} février 2024

relatif à la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2024, pour l'académie de Grenoble.

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- vu le décret n°85.899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;
- vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académies en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- vu l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- vu l'arrêté du 18 septembre 2023, autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Article 1 : Le jury chargé d'examiner les candidats à l'examen de sélection professionnelle pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement

supérieur de l'académie de Grenoble est constitué comme suit pour la session 2024 :

M.	DELETOILE Emmanuel	RECTORAT – Grenoble Attaché principal	Président de jury
Mme	MATHIAN Céline	Lycée Emmanuel Mounier - Grenoble Attachée	Vice-Présidente de jury
Mme	BLANQUET-GROSSARD Françoise	UGA - Saint-Martin-D'Hères Ingénieure d'étude hors classe	Membre de jury
Mme	BLIN Lisa	Rectorat - Grenoble Attachée	Membre de jury
M.	BOUGHANMI Badreddine	Collège Les Allinges - Saint-Quentin en Fallavier Attaché	Membre de jury
M.	BRINDEL Benoit	UGA - Saint-Martin-D'Hères Ingénieure d'étude hors classe	Membre de jury
Mme	CHAMOSSET Marie	Rectorat - Grenoble Attachée principale	Membre de jury
M.	CHEVALIER Thierry	Collège Alexandre Fleming - Sassenage Personnel de direction hors classe	Membre de jury
M.	DUFAUR Jean-Luc	Rectorat - Grenoble Directeur de service	Membre de jury
Mme	FERRIER-TARIN Stéphanie	Lycée Paul Héroult - Saint-Jean-De-Maurienne Attachée	Membre de jury
M.	GACHON Laurent	UGA - Valence Ingénieur d'étude	Membre de jury
Mme	GIGANTE Perrine	UGA - Saint-Martin-D'Hères Attachée principale	Membre de jury
Mme	GILLOT Nathalie	INRIA - Montbonnot Assistante ingénieure	Membre de jury
Mme	HATHAT Lynda	UGA - Saint-Martin-D'Hères Ingénieure d'étude hors classe	Membre de jury
M.	HOMBOURGER Gaëtan	Collège Marcel Chamontin – Le Teil Attaché	Membre de jury
Mme	KELLER Hélène	Rectorat - Grenoble Attachée	Membre de jury

M.	LE ROUX Yann	Rectorat - Grenoble Attaché principal	Membre de jury
Mme	LIBOUREL Valérie	Lycée Saint Exupéry - Bourg-Saint-Maurice Attachée principale	Membre de jury
Mme	LILLO Katherine	Collège Sport Nature - La Chapelle-en-Vercors Attachée	Membre de jury
Mme	MARTIN Chloé	DSDEN - Annecy Attachée principale	Membre de jury
Mme	MERCIER Fabienne	Rectorat - Grenoble Attachée	Membre de jury
M.	RASPAIL Philippe	EREA Pierre Rabhi - Claix Personnel de direction	Membre de jury
Mme	SERBAT Séverine	Collège Joseph et Xavier de Maistre - Saint-Alban-en-Leyssie Attachée	Membre de jury
Mme	SIROP Sabine	Collège Olivier de Serres - Cléon-D'Andran Attachée	Membre de jury
Mme	VEBER Véronique	Rectorat - Grenoble Attachée hors classe	Membre de jury
M.	WALSER-RAYBAUD Brice	Lycée Paul Héroult - Saint-Jean-de-Maurienne Personnel de direction	Membre de jury
Mme	WAZNE Laurence	UGA - Saint-Martin-D'Hères Assistante ingénieure	Membre de jury

Article 2 : Le jury d'admissibilité se réunira au Tremble, à Grenoble, le mercredi 21 février 2024.

Article 3 : Le jury d'admission se réunira au Tremble, à Gières, le mardi 9 avril 2024.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,


Céline HAGOPIAN